



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 109183

Texte de la question

M. Georges Mothron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative concernant l'augmentation du harcèlement entre élèves au sein des écoles. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des statistiques ont été réalisées à ce sujet et si des moyens allaient être mis en oeuvre pour lutter contre ce phénomène.

Texte de la réponse

Les États généraux de la sécurité à l'école, réunis en Sorbonne en avril 2010, ont permis l'émergence de solutions pour faire reculer la violence en milieu scolaire. Deux enquêtes de victimation ont été menées depuis, afin de mieux évaluer la réalité du vécu des élèves. La première, menée dans les écoles primaires, a été réalisée par l'Unicef France et l'Observatoire international de la violence à l'école, présidé par Éric Debarbieux, auprès d'un panel de 150 écoles primaires, 12 000 enfants et 1 200 membres du personnel éducatif. Il en ressort notamment qu'un élève sur dix est victime de harcèlement. La seconde, menée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, est en cours auprès de 14 235 collégiens et de l'ensemble des personnels de 296 collèges publics en France métropolitaine. Dans la continuité des mesures annoncées lors des États généraux de la sécurité à l'école d'avril 2010, des Assises nationales sur le harcèlement à l'école ont été organisées à Paris les 2 et 3 mai 2011 par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Ce colloque a rassemblé l'ensemble de la communauté éducative, mais également les recteurs, les membres du conseil scientifique des États généraux de la sécurité à l'école, des pédo-psychiatres, des professeurs des universités, des représentants d'associations et de collectivités territoriales, afin de mettre en place une politique publique autour du harcèlement, selon un plan d'action fondé sur quatre axes : connaître et faire reconnaître le harcèlement, notamment grâce à l'intégration du harcèlement dans la nomenclature de l'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), dès septembre 2011. Les résultats de cette enquête, enrichis des données issues de l'enquête nationale de victimation, permettront de disposer de données statistiques sur le harcèlement en 2012. D'autre part, un guide sera élaboré et diffusé par voie électronique dans tous les établissements, de la maternelle au lycée, et mis en ligne ; faire de la prévention du harcèlement à l'école l'affaire de tous, à l'instar des dynamiques déjà initiées dans plusieurs pays développés ; former les équipes éducatives grâce à la mise en place d'un réseau de formateurs académiques dont les membres représenteront la diversité des métiers rencontrés dans les établissements scolaires ; traiter les cas de harcèlement avérés, grâce à la réforme des sanctions qui permettra de mieux prendre en compte les victimes, mais surtout d'éduquer les auteurs de harcèlement. Au-delà de cette réforme, une convention a été signée avec l'association e-Enfance le 6 juin 2011 afin de prévenir et de traiter les cas de cyber-harcèlement. Des expérimentations de la politique ainsi construite seront favorisées par le biais d'appels à projets avec le soutien du Fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes (FEJ). Les établissements qui souhaitent s'engager dans la lutte contre le harcèlement à l'école pourront devenir porteurs de projet, dès la rentrée 2011.

Données clés

Auteur : [M. Georges Mothron](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109183

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5311

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10833